MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Concours interne Agrégation – CAERPA

Section Arts plastiques

Les épreuves des concours internes de l'agrégation sont déterminées dans l'arrêté du 29 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation, publié au Journal Officiel du 20 septembre 2026, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

© www.devenirenseignant.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des ressources humaines

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Évolution des épreuves à compter de la session 2027

NOTES DE COMMENTAIRE, SUJETS ZÉRO ET REPÈRES RELATIFS À LA CONDUITE DE L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Admission

ÉPREUVE DE PRATIQUE ET ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER ARTISTIQUE

Sommaire

Notes de commentaire 2
Sujets zéro 5
Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve 10

Notes de commentaire

Durée de l'épreuve : 5 heures 10 minutes :
- pratique en temps limité : 4 heures
- entretien : 1 heure et 10 minutes [temps d'installation : 10 minutes, présentation du dossier : 10 minutes, discussion avec le jury : 20 minutes ; explicitation de la situation d'exposition : 10 minutes, discussion avec le jury : 20 minutes]

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20, la présentation du dossier artistique compte pour 10 points, l'explicitation de la situation d'exposition compte pour 10 points.

Données de l'arrêté	Notes de commentaire
« Fondée sur les compétences et les engagements artistiques personnels du candidat, l'épreuve est reliée à trois grands enjeux de l'enseignement à conduire dans les cycles du lycée : - la mise en œuvre des savoirs plasticiens dans une visée de création artistique ; - la réflexivité sur la pratique et la démarche artistiques ; - la réception d'une création par un public. »	Cette épreuve est la plus transformée de l'agrégation et du Caerpa d'arts plastiques. Il s'agit d'une importante actualisation visant à renforcer : - D'une part, les attendus de la dimension artistique liée à la pratique du candidat ; - D'autre, part à relier davantage aux attendus professionnels des récentes évolutions des programmes du lycée.
« L'épreuve s'appuie sur un dossier artistique personnel du candidat produit durant une phase préparatoire et se déroule en deux phases complémentaires constituées d'une pratique en temps limité et d'un entretien avec le jury. »	Le paradigme adopté est différent de la situation antérieure où les candidats étaient mis en demeure de réaliser, en temps limité, un projet de création plastique et artistique, aux ambitions comparables au concours externe, mais sur une durée considérablement moindre. Il convenait également de prendre en compte que les candidats à ce concours interne ont massivement répondu à des épreuves de pratique plastique au Capes, où il s'agissait notamment de garantir à l'employeur public le degré requis de maîtrise des langages et savoirs plasticiens pour conduire leur enseignement disciplinaire.
« **Phase préparatoire de l'épreuve** - **Programme annuel de travail** Un programme annuel de travail oriente la réflexion, les recherches et les productions artistiques attendues du candidat pour la constitution d'un dossier artistique personnel. Cadre de référence obligatoire, ce programme annuel est issu des champs de pratiques et des questionnements plasticiens des programmes du lycée. Il est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et régulièrement renouvelé. Il précise également les modalités	Au moment de la publication du programme annuel de travail, les candidats disposent d'une large temporalité pour développer des projets plasticiens personnels authentiques. Toutefois, s'agissant d'un concours de recrutement, les candidats doivent s'engager dans ce travail sur la base d'un cadre commun de référence défini au moyen de ce programme annuel de travail. Celui-ci est ancré dans les quatre champs de pratique mentionnés dans les programmes du lycée, dont deux sont prescrits chaque session du concours. C'est un premier niveau de cadre commun à tous les candidats touchant aux langages plasticiens. Ces champs de pratique retenus annuellement sont également reliés à des questionnements issus des

de la remise du dossier artistique et de sa présentation au jury.	programmes du lycée. C'est un second niveau de cadre commun à tous les candidats afin d'ancrer les libres investigations de tous candidats. Ces deux données, champs de pratique et questionnements, sont donc des obligations à respecter. Toutefois, leur répartition entre les trois projets artistiques attendus relève de choix opérés par le candidat. En l'occurrence, il lui appartient de décider lequel des deux champs de pratiques fait l'objet de la restitution de deux projets. De même, il décide des associations entre champs de pratique et questionnements. Par exemple, pour la session 2027, "**L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre. Œuvre comme projet :** dépassement du prévu et du connu, statut de l'action, travail de l'œuvre." peut être associé à un projet de nature bidimensionnelle (graphiques et picturales) et à un autre relevant de l'image fixe et animée (photographie, cinéma et art vidéo).
- **Dossier artistique personnel** Durant la phase préparatoire de l'épreuve, tirant parti du programme annuel de travail publié, le candidat développe trois projets artistiques plasticiens personnels, différents, aboutis et réalisés concrètement. La restitution des projets s'opère au moyen d'un dossier. Librement conçu par le candidat, il doit toutefois permettre pour chaque projet la visualisation de son état achevé, la compréhension d'étapes significatives de sa production comme de la démarche conduite. »	À partir des prescriptions du programme annuel de travail, les candidats décident librement des modalités, des processus, des « écritures », de l'échelle, de la morphologie, etc., de leurs projets de création durant la phase préparatoire. Si ceci relève de leur sensibilité, de leurs intentions et engagements artistiques, ils devront les restituer au moyen du dossier, puis les expliciter, les justifier en faisant preuve de réflexivité dans l'un des temps de l'entretien oral de l'épreuve d'admission. Néanmoins, l'agrégation interne et le Caerpa ne sont pas des « concours artistiques » inscrits dans le monde de l'art. Il s'agit d'un recrutement d'enseignants de la fonction publique d'État ancré dans des attendus professionnels de l'enseignement du second degré. Ainsi, concernant les thématiques, les partis pris nourrissant les démarches des candidats, il convient qu'ils les raisonnent dans un cadre éthique relevant de leur exercice professionnel. Par exemple, une démarche et un projet prosélyte ou touchant à l'intégrité physique et morale d'un spectateur, d'un modèle, d'un assistant, etc., ne serait pas recevable. Les projets et les réalisations artistiques ne sont pas rapportés en tant que tels, mais restitués sous la forme d'un dossier artistique personnel et selon les indications matérielles précisées dans le programme annuel de travail. Pour le candidat, il s'agit de la sorte d'engager également une réflexion et de témoigner d'initiatives comme de capacité à faire des choix opérants pour : - Donner à voir et à comprendre les projets aboutis dans leur intégralité et ainsi restitués ; - Documenter pour chaque projet la démarche, la pratique, ce qui est aussi un savoir de plasticien ;

	- Garantir au jury qu'il est bien l'auteur authentique des productions abouties restituées. Le format et les modalités de remise du dossier artistique personnel figurent dans le programme annuel de travail.
« Déroulement de l'épreuve »	Pleinement artistique, la pratique dans la phase préparatoire est essentielle. Elle est en effet le support principal de l'épreuve d'admission.
- **« Pratique en temps limité sur une situation d'exposition** Disposant de quelques données précisées par le jury, le candidat choisit un ou plusieurs projets de son dossier artistique personnel dont il élabore et présente une situation d'exposition. Durant cette pratique, il peut librement consulter ce dossier et en dupliquer des éléments qu'il estimerait nécessaires pour son rendu. Celui-ci prend la forme d'une présentation visuelle avec des moyens plastiques, en deux ou en trois dimensions, traditionnels ou numériques, ou combinant plusieurs de ces possibilités. »	Afin d'ancrer le travail attendu du candidat et sur une durée de 4 heures, le jury constitue une base de documents. Chacun réfère à une catégorie, un contexte, une typologie identifiés dans le champ de la création artistique en arts plastiques. Chaque candidat aura le choix entre au moins deux typologies lui étant proposées au moment de cette partie de l'épreuve. Les données proposées par le document, intentionnellement choisi par le candidat, seront donc obligatoirement à prendre en compte pour élaborer et formaliser, avec des moyens plastiques, des intentions et des dispositions pour une situation d'exposition. Celle-ci doit également obligatoirement porter sur un ou plusieurs des projets restitués dans le dossier artistique personnel.
- **« Entretien sur le dossier artistique et la situation d'exposition** Le candidat dispose d'un temps d'installation préalable aux deux phases de l'entretien. Elles lui permettent de disposer les éléments de son dossier artistique personnel et le rendu de sa pratique en temps limité. Le cas échéant, ce temps inclut le visionnage par le jury de documents numériques. La première phase de l'entretien porte sur la présentation problématisée et réflexive du dossier. Une seconde phase est dédiée à l'explicitation des choix opérés pour la situation d'exposition. »	Pour rappel : 1 heure et 10 minutes - temps d'installation : 10 minutes, - présentation du dossier : 10 minutes, discussion avec le jury : 20 minutes - explicitation de la situation d'exposition : 10 minutes, discussion avec le jury : 20 minutes Les conditions de présentation du dossier artistique personnel et du projet d'exposition figurent dans le programme annuel de travail.

Sujets zéro

Les sujets zéro présentés portent sur la partie de l'épreuve « Pratique en temps limité sur une situation d'exposition »

Rappel de la note de commentaire :

Afin d'ancrer le travail attendu du candidat sur une durée de 4 heures, le jury constitue une base de documents.

Ils réfèrent à des catégories, contextes, typologies identifiées dans le champ de la création artistique en arts plastiques.

Notamment :

Catégories/contextes	Typologies (non exhaustives)
Institutions, patrimoniales ou dédiées « à la création en train de se faire », ouvertes au public (musées, centres d'art, fondations, etc.)	- « White cube » - « Black box » - Cimaises dans des collections existantes - Etc.
Espaces, lieux éphémères	- Stand de foire - Vitrine de magasin - Espaces de circulation - Panneaux d'affichage public - Etc.
Espaces physiques pérennes détournés, adaptés, investis	- Friche industrielle - Hangar - Logement (appartement, maison, cabane…) - Scène de théâtre, cinéma - Etc.
Module et dispositif itinérant	- Conteneur - Remorque - Etc.
Espaces extérieurs appropriés	- Place publique - Parvis - Jardin, parc - Site naturel - Etc.

Ces catégories et contextes, les typologies liées, seront progressivement enrichis et renouvelés au fil des sessions.

Au moment de cette partie de l'épreuve, chaque candidat aura le choix entre au moins deux typologies lui étant proposées.

Les données figurant sur ces documents seront obligatoirement à prendre en compte pour élaborer et formaliser, avec des moyens plastiques, des intentions et des dispositions pour une situation d'exposition portant également obligatoirement sur un ou plusieurs des projets restitués dans le dossier artistique personnel.

Premier sujet zéro

Document A

Données :

- Lieux : Théâtre municipal de Dôle, 1840-1843, sur les plans de l'ingénieur-architecte Martin
- Catégorie/contexte : espaces physiques pérennes détournés, adaptés, investis
- Typologie : scène de théâtre

Consignes :

Votre projet se développera en tirant parti de l'espace de la salle de ce théâtre à l'italienne.

Dans ce contexte, il proposera notamment une inscription d'une création en dialogue ou en rupture avec le lieu.



Document B

Données :

- Lieux : Labyrinthe végétal
- Catégorie/contexte : espaces extérieurs appropriés
- Typologie : jardin

Consignes :

Votre projet se développera en tirant parti des possibilités induites par l'organisation de cette architecture végétale.

Dans ce contexte, il proposera notamment une prise en compte de la rencontre entre spectateurs.





NB : images sources retouchées avec l'IA

Second sujet zéro

Document A

Données :

- Lieux : Caravane transformée en galerie mobile, KICKART (association TRAMAR)
- Catégorie/contexte : module et dispositif itinérant
- Typologie : conteneur, remorque

Consignes :

Votre projet se déploiera dans un espace et un principe d'itinérance identiques à celui proposé par le document.

Il visera notamment à favoriser une rencontre, un dialogue entre l'œuvre, son créateur et le public.



NB : image source retouchée avec l'IA

Document B

Données :

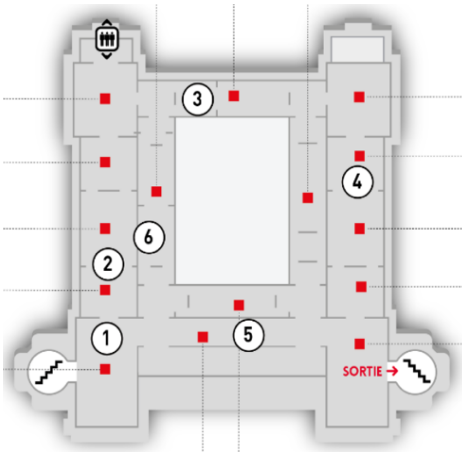
- Lieux : Palais des Beaux-Arts de Lille
- Catégorie/contexte : institutions, patrimoniales ou dédiées « à la création en train de se faire », ouvertes au public (musées, centres d'art, fondations, etc.)
- Typologie : intégration d'une création contemporaine dans des collections historiques existantes

Consignes :

Pour votre projet de situation d'exposition, vous choisirez une seule des salles figurant sur le plan du musée.

Il favorisera un dialogue ou une opposition avec des œuvres de la collection qui y resteraient exposées.





Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve

Les épreuves orales sont évaluées par des commissions de plusieurs membres du jury. La notation de chaque composante de l'évaluation d'une épreuve s'appuie sur le positionnement des acquis, des compétences et des connaissances dont témoigne le candidat.

Non acquis	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé	Expert

Ces positionnements sont référés à des échelles descriptives à l'usage du jury.

Les dimensions *infra* sont observées et analysées par le jury :

DOSSIER ARTISTIQUE	**DOSSIER ARTISTIQUE PERSONNEL**	DÉMARCHES : élaboration de partis pris artistiques singuliers à partir de l'investigation des questionnements du programme annuel de travail PRATIQUES : maîtrise des moyens, des langages, des techniques, des processus plasticiens librement choisis pour développer et réaliser les projets artistiques présentés ; dimensions qualitatives de l'engagement et des productions RESTITUTION MATÉRIELLE : documentation des démarches et des pratiques ; visualisation de manière pertinente des projets achevés ; structuration du dossier de manière opérante et stimulante
	ENTRETIEN PORTANT SUR LE DOSSIER ARTISTIQUE PERSONNEL	RÉFLEXIVITÉ : dire sa pratique et la raisonner ; définition des modalités et des enjeux pour soi et un public ; prise de recul SOURCES : situer ses inspirations, ses ancrages, ses partis pris artistiques au regard de pratiques, de démarches, d'esthétiques repérables dans l'art
SITUATION D'EXPOSITION	**PRATIQUE EN TEMPS LIMITÉ SUR UNE SITUATION D'EXPOSITION**	DÉMARCHE : élaboration d'une situation d'exposition inventive et opérante à partir des données du document fourni et des projets du dossier personnel retenus PRATIQUE : maîtrise des moyens, des langages, des techniques choisis pour formaliser et présenter un projet d'exposition
	ENTRETIEN PORTANT SUR LE PROJET D'EXPOSITION	RÉFLEXIVITÉ : argumentation du projet, définition des modalités et des enjeux pour soi et un public ; prise de recul OPÉRATIONNALITÉ : maîtrise des données induites par le projet présenté (faisabilité technique, dimensions éthiques, prise en compte des questions patrimoniales comme sécuritaires) ; argumentation de la vraisemblance de la mise en œuvre
COMMUNICATION LORS DES PHASES D'ENTRETIEN		Précision, structuration, clarté, fluidité du propos ; tirer parti de différents moyens disponibles de communication Ouverture, réactivité aux questions du jury (possibles repositionnements, se détacher d'un support écrit, etc.) ; posture positive (regarder l'auditoire, volume de la voix et posture adaptés à la situation de concours Maîtrise de la langue (respecter les normes syntaxiques, correction du registre de langue, précision et richesse du vocabulaire)